



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saint-Symphorien-sur-Saône

28, Grande rue

21170 Saint-Symphorien-sur-Saône

Compte rendu de la séance du mardi 14 décembre 2021

Désignation d'un secrétaire de séance : Nicolas MORDANT

Présents : Etienne BRIOT, Marylène DUCOUT, Alexandra JACQUINOT, Virginie MILLIOT, Edith MORAIS, Nicolas MORDANT, Yannick PERNET, Bernard SANIAL

Procurations : Monsieur Michaël GAUTIER par Monsieur Etienne BRIOT, Madame Delphine LAPOSTOLLE par Madame Marylène DUCOUT, Madame Catherine PISANO par Monsieur Nicolas MORDANT, Monsieur Bernard SANIAL par Madame Alexandra JACQUINOT

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 novembre 2021 à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Finance : Décision modificative 2

Délibérations du conseil :

Vote de crédits supplémentaires (DE 2021_057)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6061	Fournitures non stockables	-1000.00	
60621	Combustibles	1200.00	
60622	Carburants	-200.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-700.00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	-550.00	
61551	Entretien matériel roulant	-1000.00	
6156	Maintenance	-1000.00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	-700.00	
623	Publicité, publicat°, relations publique	700.00	
625	Déplacements, missions et réceptions	250.00	
6287	Remboursements de frais	1700.00	
6411	Personnel titulaire	2100.00	
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	5500.00	
6531	Indemnités	-3000.00	

6554	Contribut° organismes de regroupement	-3300.00	
61521	Entretien terrains	-505.00	
615231	Entretien, réparations voiries	505.00	
6533	Cotisations de retraite	300.00	
6714	Bourses et prix	-300.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	600.00	
6531	Indemnités	-600.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

La séance est levée à 18 h 50.

L'ensemble des délibérations prises lors de ce Conseil Municipal sont consultables en Mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

Le Maire,
Etienne BRIOT

